



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Lancement de la nouvelle politique
structurelle pour prévenir le harcèlement
scolaire et promouvoir le climat scolaire :
Appel à candidatures
– Agrément opérateurs –

Table des matières

1.	Public bénéficiaire.....	3
2.	Le programme-cadre des écoles et les missions des opérateurs	3
3.	Introduction des candidatures.....	6
4.	Procédure de sélection.....	6
5.	Agenda prévisionnel.....	8
6.	Personnes à contacter	8

1. Public bénéficiaire

Le présent appel à candidature s'adresse à toute entreprise au sens de l'article L.1, 1°, du Code de droit économique.

Soit les organisations suivantes :

- toute personne physique qui exerce une activité professionnelle à titre indépendant ;
- toute personne morale;
- toute autre organisation sans personnalité juridique.

2. Le programme-cadre des écoles et les missions des opérateurs

Les équipes éducatives des écoles sélectionnées, **en collaboration avec un opérateur désigné pour les accompagner et les soutenir dans ce processus**, auront 4 années scolaires pour construire et mettre en place un programme-cadre spécifique à la situation de leur établissement.

Ce programme-cadre contiendra des **actions minimales obligatoires** pour toutes les écoles en programme, des **actions complémentaires laissées au libre choix des écoles** et enfin, **toute autre action** librement conçue et jugée pertinente par l'école.

Actions minimales obligatoires	Actions complémentaires au choix <i>a minima 3 actions au choix</i>	Actions supplémentaires
<p>(1) former tous les membres des personnels d'un établissement à une compréhension commune du phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement, de ses impacts, du cadre juridique et de l'intérêt de porter un programme coordonné au sein de l'école ;</p> <p>(2) mettre en place des outils de gestion des conflits, et a minima la mise en place d'espaces régulés de parole ;</p> <p>(3) mettre en place à l'adresse de l'ensemble des membres des personnels de l'école, ainsi que des parents et des élèves des séances d'information ciblant spécifiquement la problématique du cyberharcèlement, dans une approche préventive ;</p> <p>(5) informer les parents et des élèves sur la participation de l'école dans le programme-cadre et son contenu.</p>	<p>(1) la mise en place d'une cellule d'intervention composée de la ou des personnes ressource formées et habilitées à intervenir effectivement en cas de faits de harcèlement ou de cyberharcèlement scolaires OU ;</p> <p>(2) la mise en place d'actions de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires en lien avec les éléments qui caractérisent le climat scolaire – par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les pratiques de justice réparatrice ;- Une réflexion autour du cadre réglementaire de l'établissement (ROI, projet d'établissement, etc.) ;- Un projet de régulation des espaces communs ;- La mise en place d'un dispositif de Médiation par les pairs ;- La mise en place d'un dispositif de Jeunes Ambassadeurs ;- La mise en place de méthodes de préoccupations partagées ;- Des dispositifs de renforcement de l'élève victime de harcèlement ;- La méthode du groupe de soutien.	Libres

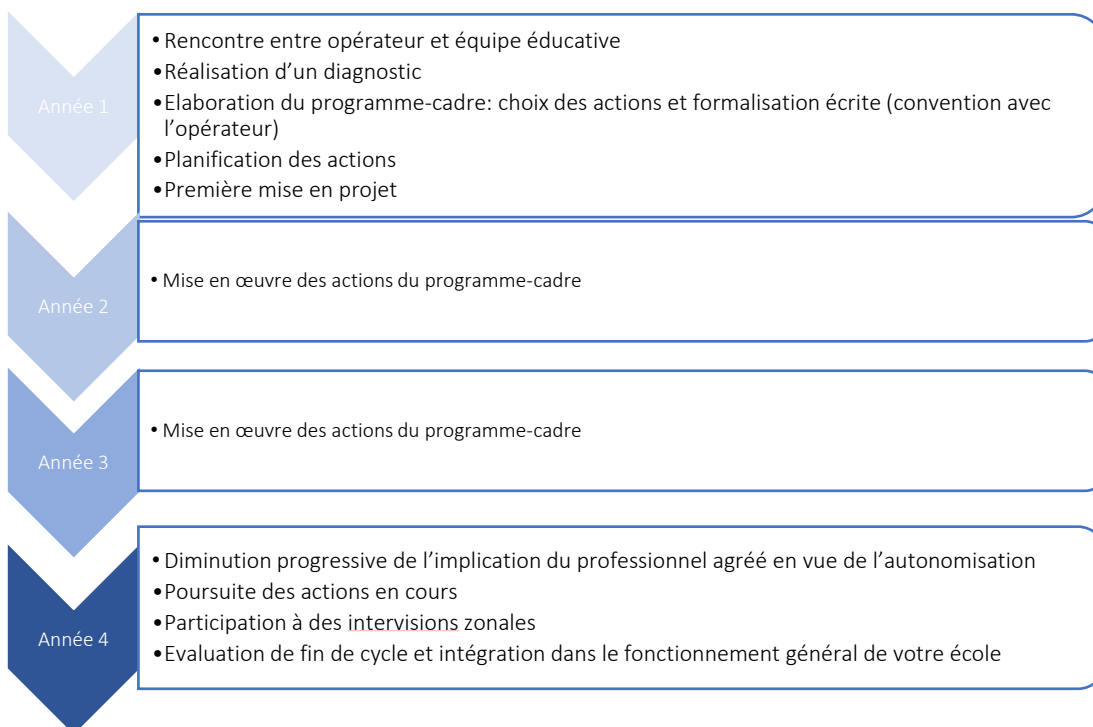
Missions des opérateurs agréés

Les opérateurs agréés, en coordination avec le « *délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école* » désigné au sein de chaque école qu'ils accompagneront seront chargés :

- D'accompagner les écoles dans la réalisation de leur diagnostic ;
- D'accompagner les écoles dans l'élaboration de leur programme-cadre et dans l'élaboration de leur plan de formation ;
- D'accompagner la planification de la mise en œuvre du programme-cadre et du plan de formation des équipes qu'ils accompagnent ;
- De coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes actions sélectionnées par les écoles en partenariat avec le « délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école » ;
- D'aider à la communication générale autour du programme-cadre vers les différents acteurs de l'école (parents, CPMS, élèves, etc.).

L'ambition de ces missions est de rendre les équipes éducatives **durablement autonomes** dans l'amélioration de leur climat scolaire, ainsi que dans la prévention et gestion des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

Pour ce faire, les opérateurs seront chargés d'accompagner les équipes éducatives tout au long du programme-cadre. Celui-ci se déroulera en 3 phases et l'accompagnement de l'opérateur devra s'organiser de manière dégressive, suivant le rythme du cycle de vie du programme.



Au cours de la troisième phase, l'opérateur interviendra plus ponctuellement afin de réaliser les ajustements nécessaires à la pérennisation du dispositif et ainsi s'assurer que les équipes éducatives puissent être autonomes une fois que celui-ci se retirera au terme des quatre années d'accompagnement.

Pour toute la durée du programme-cadre et outre l'accompagnement prodigué par un opérateur agréé, les écoles participantes bénéficieront aussi des appuis suivants :

- de l'octroi d'une période d'encadrement supplémentaire, au bénéfice de la désignation d'une personne en tant que « délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école », chargé de coordonner et soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme-cadre, en se faisant le relais de l'école auprès de l'opérateur ;
- Un appui par ces mêmes opérateurs dans l'élaboration ou la révision d'une procédure interne de signalement des faits de harcèlement et cyberharcèlement ;
- Un accès à un ensemble de formations spécifiques en matière de climat scolaire, de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ;
- Un accompagnement et un accès à des outils et contenus produits et validés par l'Observatoire du climat scolaire ;
- Un accès à des interventions zonales et à des forums d'échanges de pratiques entre professionnels de l'école.

Toutes les informations détaillées concernant le programme-cadre sont disponibles en rediffusion sur le site enseignement.be.

3. Introduction des candidatures

Les candidatures doivent **exclusivement** être introduites via le formulaire en ligne, rendu accessible sur la page enseignement.be à compter du 20 avril 2023. Une copie papier dudit formulaire est jointe, à titre purement informatif, à la présente circulaire.

Les candidatures sont à remettre **au plus tard le 31 mai 2023**.

L'ensemble des candidatures remises dans les temps seront analysées par la Commission d'agrément et de sélection. Toute candidature remise hors délai sera par contre, jugée irrecevable.

4. Procédure de sélection

a. Qui opère la sélection des candidatures ?

Une Commission d'agrément et de sélection sera chargée de rendre avis au Gouvernement sur la recevabilité des demandes d'agrément des opérateurs qui accompagneront les écoles ainsi que sur leur subventionnement.

Elle se chargera également de remettre un avis sur la recevabilité des candidatures des écoles, leur sélection et, le cas échéant, leur classement.

Enfin, elle se chargera de remettre un avis concernant l'appariement entre école et opérateur.

Sur base de ces avis, le Gouvernement prendra les décisions de sélection, d'agrément et d'appariement.

b. Quels sont les critères d'agrément ?

Pour être agréés, les opérateurs candidats devront répondre aux 5 critères suivants :

1. Disposer d'une expertise de **minimum trois ans** en gestion de projets et en accompagnement d'organisations ;
2. Disposer d'une capacité d'accompagnement de 5 à 10 écoles par an ;
3. Produire un indice de stabilité du personnel avec un taux de rotation des membres du personnel inférieur à trente pour cent sur les trois dernières années ;
4. Démontrer avoir développé une expérience d'au moins trois années dans le développement de conduite de projets préventifs ou curatifs en matière de harcèlement et cyberharcèlement ou de climat scolaire ou identifier la personne disposant de cette expérience dont l'opérateur s'adjoindra les services s'il est agréé ;
5. Disposer d'un programme de formation continue de ses équipes.

c. Quel mode de subventionnement ?

Pour les besoins de la procédure d'appariement et du subventionnement des opérateurs, les écoles seront réparties en catégories en fonction de leur population et du type d'enseignement, comme suit :

- Dans l'enseignement ordinaire :
 - les écoles de moins de 200 élèves font partie de la **catégorie 1** ;
 - les écoles comportant entre 201 et 300 élèves font partie de la **catégorie 2** ;
 - les écoles comportant de 301 à 400 élèves font partie de la **catégorie 3** ;
 - les écoles ayant plus de 400 élèves font partie de la **catégorie 4**.

- Dans l'enseignement spécialisé :
 - les écoles de moins de 100 élèves font partie de la **catégorie 1** ;
 - les écoles comportant entre 101 et 150 élèves font partie de la **catégorie 2** ;
 - les écoles comportant entre 151 et 200 élèves font partie de la **catégorie 3** ;
 - les écoles ayant plus de 200 élèves font partie de la **catégorie 4**.

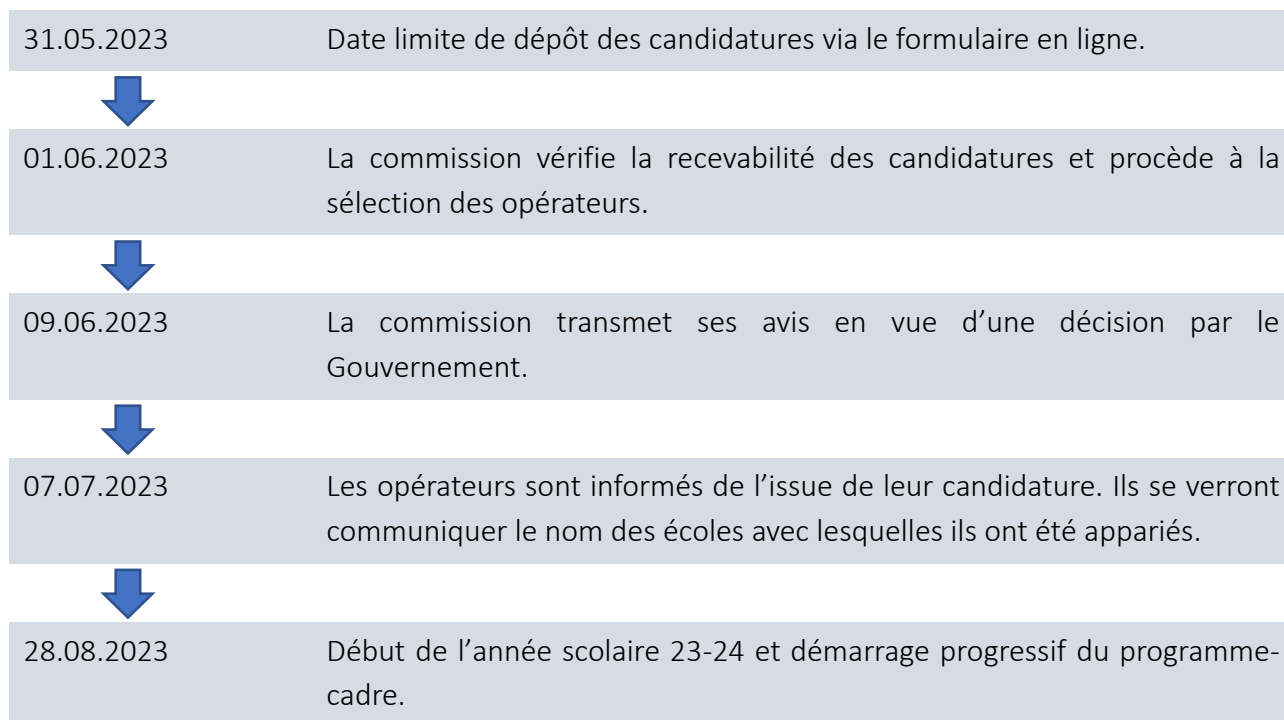
Le subventionnement des opérateurs agréés est forfaitaire par école, par an et est fonction du nombre et de la catégorie des écoles qu'ils sont chargés d'accompagner.

La subvention accordée est progressive suivant le cycle de vie du programme-cadre des écoles et l'investissement dégressif des opérateurs qui, la dernière année du programme-cadre, devront progressivement laisser les équipes s'autonomiser.

Ordinaire				
	Catégorie 1 (moins de 200 élèves)	Catégorie 2 (entre 201 et 300 élèves)	Catégorie 3 (entre 301 et 400 élèves)	Catégorie 4 (plus de 400 élèves)
Année 1	1500€	2000€	2500€	2500€
Année 2	3000€	4000€	5000€	5000€
Année 3	3000€	4000€	5000€	5000€
Année 4	1000€	1500€	2000€	2000€

Spécialisé				
	Catégorie 1 (moins de 100 élèves)	Catégorie 2 (entre 101 et 150 élèves)	Catégorie 3 (entre 151 et 200 élèves)	Catégorie 4 (plus de 200 élèves)
Année 1	1500€	1500€	2000€	2500€
Année 2	3000€	3000€	4000€	5000€
Année 3	3000€	3000€	4000€	5000€
Année 4	1000€	1000€	1500€	2000€

5. Agenda prévisionnel



6. Personnes à contacter

➤ Secrétariat de la Commission d'agrément et de sélection

En cas de question au sujet de la complétion de votre dossier de candidature, veuillez-vous adresser à l'équipe « climat scolaire-harcèlement » via l'adresse mail renseignée ci-dessous.

Si par ailleurs, vous aviez des questions concernant la nouvelle politique ou le programme-cadre, nous vous rappelons qu'une vidéo reprenant toutes les informations utiles à ce sujet se trouve sur le site enseignement.be afin vous renseigner au mieux avant de candidater.

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
Equipe harcèlement	Chargée de mission/projet	Harcèlement	harcèlement@cfwb.be

Dossier de candidature - Opérateurs

1. Données générales concernant votre organisation

1.1. Données d'identification

- Nom de l'organisme :
- Forme juridique :
- Adresse du siège social :
- Nom et prénom du responsable (habilité à signer les accords financiers) :
- Téléphone :
- Courriel :
- Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur :

Pour être recevable, votre candidature doit obligatoirement contenir votre attestation bancaire authentifiée.

Télécharger ici votre document



- **Zone géographique possible d'action** : Ensemble de la FWB Zone géographique d'action restreinte
Si zone géographique d'action restreinte, cochez la ou les cases qui correspondent aux zones géographiques d'action possibles pour votre organisation.

Zone 1 : Bruxelles

Zone 2 : Brabant Wallon

Zone 3 : Huy – Waremme

Zone 4 : Liège

Zone 5 : Verviers

Zone 6 : Namur

Zone 7 : Luxembourg

Zone 8 : Wallonie Picarde

Zone 9 : Hainaut Centre

Zone 10 : Hainaut Sud

1.2. Comptes et bilans

Pour être recevable, votre candidature doit obligatoirement contenir vos comptes et bilans de l'année écoulée

Télécharger ici vos documents



1.3. Identification d'un point de contact privilégié dans l'organisation

- **Personne de contact assurant la coordination au programme-cadre au sein de l'organisation :**

Nom :
Prénom :
Fonction dans l'association:
Tél :
Courriel :

- **Régime de travail au sein de l'organisation :** Temps plein Temps partiel

Si temps partiel : précisez le nombre d'heures de travail/semaine (nombre)

- **Temps de travail spécifiquement prévu pour la coordination du programme-cadre :**

Temps plein Temps partiel

Si temps partiel : précisez le nombre d'heures de travail/semaine (nombre)

2. Présentation de l'organisation

1. Décrivez brièvement (max 6.000 signes espaces compris) les objectifs de votre organisation, les buts poursuivis, le public visé, les thématiques traitées ainsi que l'offre de service proposée durant ces deux dernières années.

...

Missions en cours actuellement

2. A titre informatif, veuillez indiquer quelles écoles bénéficient déjà actuellement d'un accompagnement par votre organisation.

...

3. Personnel interne à l'organisation

	Nombre de personnes temps plein	Nombre de personnes temps partiel	Nombre de personnes totales	Nombre de personnes ETP	Nombre d'arrivées	Nombre de départs	Indice de stabilité du personnel / Taux de rotation des mdp (en %)
2020							
2021							
2022							
2023							

4. Programme de formation continuée

Décrivez ce que vous avez mis en place ces deux dernières années en matière de formation de votre personnel.

Vous pourriez par exemple faire référence aux éléments suivants :

- *Plan de formation annuel ;*
- *Budget consacré à la formation au sein de l'organisation ;*
- *Nombre d'heures de formation annuelle par travailleur ;*
- *Intitulé des formations suivies ;*
- *Etc.*

...

*Si vous le souhaitez et si vous le jugez utile, vous pouvez joindre ici tout document **complémentaire** qui permettrait d'étayer vos propos.*

Télécharger ici vos documents



5. Capacité d'accompagnement

a. Détail de la capacité d'accompagnement pour 4 ans et des ressources dédiées

De principe, pour obtenir l'agrément, vous devez être en mesure d'assurer l'accompagnement, à minima, de 5 à 10 écoles, pour toute la durée de leur programme-cadre (c'est-à-dire pendant 4 ans). La subvention accordée par école dépendra de la taille de l'école et du type d'enseignement (ordinaire ou spécialisé).

1. En tenant compte des éléments ci-dessus, pouvez-vous préciser :

	Nombre d'écoles
Le nombre d'écoles que vous pourriez accompagner en rythme de croisière* ?	

*L'agrément des opérateurs se fera pour 4 ans comptant deux vagues d'écoles - sélectionnées en année 1 et 2. Il sera donc important que la capacité d'accompagnement renseignée tienne compte de ce cycle de sélection et donc du fait de pouvoir garantir un accompagnement suffisant et adéquat pendant 5 ans, à partir de la rentrée scolaire 2023.

2. En tenant compte des éléments ci-dessus, pouvez-vous préciser :

	ETP
Le nombre d'ETP ¹ que vous pourriez allouer, à minima , au suivi d'écoles bénéficiaires du programme-cadre, à partir de la rentrée scolaire 2023 ou 2024* ?	
le nombre d'ETP que vous pourriez allouer, au maximum , au suivi d'écoles bénéficiaires du programme-cadre à partir de la rentrée 2023 scolaire ou 2024* ?	

*L'agrément des opérateurs se fera pour 4 ans comptant deux vagues d'écoles - sélectionnées en année 1 et 2. Il sera donc important que la capacité d'accompagnement renseignée tienne compte de ce cycle de sélection et donc du fait de pouvoir garantir un accompagnement suffisant et adéquat pendant 5 ans, à partir de la rentrée scolaire 2023.

3. Vos ressources mobilisables peuvent-elles intervenir dans les deux niveaux d'enseignement ou souhaitez-vous préciser votre capacité d'accompagnement en distinguant le niveau d'enseignement ?

- 1. mes ressources peuvent intervenir indifféremment dans les 2 niveaux d'enseignement
- 2. mes ressources sont à répartir en fonction du niveau d'enseignement

¹ ETP = équivalent temps plein

Si coche 2, veuillez préciser :	ETP
Le nombre ETP disponible, à minima, pour suivre des écoles du fondamental ?	
Le nombre ETP disponible, au maximum, pour suivre des écoles du fondamental ?	
Le nombre ETP disponible, à minima, pour suivre des écoles du secondaire ?	
Le nombre ETP disponible, au maximum, pour suivre des écoles du secondaire ?	

4. Si vous le souhaitez, précisez et/ou commentez ici les informations renseignées concernant votre capacité d'accompagnement.

....

b. Compléments d'information quant à la capacité d'accompagnement

Souhaitez-vous renseigner des informations complémentaires quant à votre capacité d'accompagnement (projet d'accroître votre capacité, délais, etc.) ?

OUI NON

Si oui, précisez ici sous forme textuelle, un complément d'informations au sujet de votre capacité d'accompagnement tel qu'un projet d'accroissement de votre capacité, les délais envisagés, etc.

...

Si vous le souhaitez et si vous le jugez utile, vous pouvez joindre ici tout document complémentaire qui permettrait d'étayer vos propos.

Télécharger ici vos documents



6. Valorisation d'expertise

a. En matière de gestion de projets et d'accompagnement d'organisations

Disposez-vous d'une expertise de minimum trois ans en gestion de projets et en accompagnement d'organisations ?

OUI NON

Si oui, détaillez votre réponse en complétant **un ou plusieurs** des cadres suivants (a à d) en fonction de ce qui vous paraît le plus pertinent pour votre organisation. Il n'y a aucune obligation de compléter plusieurs cadres.

Nous vous invitons à décrire tout élément utile permettant de détailler votre expertise dans une ou plusieurs des missions suivantes : accompagnement à la réalisation d'un diagnostic, l'accompagnement à l'élaboration d'un projet (planification, coordination, etc.) et l'aide à la communication interne autour d'un projet vers les différentes parties prenantes.

Afin de soutenir vos propos vous pourriez par exemple faire référence aux éléments suivants :

- Tout élément probant dans les statuts, rapports d'activités ou rapports de mission ;
- Le CV des formateurs en mettant en évidence les certifications pertinentes ;
- L'offre de service de l'organisation en lien avec les compétences précitées (diagnostic, auto-évaluation de projet, gestion de projet, ...) ;
- Tout autre élément justificatif jugé pertinent ;
- Etc.

- a) Décrivez l'expertise de votre organisation en matière de gestion de projet et d'accompagnement d'équipes pour la mission suivante : **accompagnement à la réalisation d'un diagnostic** (environ 1500 signes espaces compris).

...

- b) Décrivez l'expertise de votre organisation en matière de gestion de projet et d'accompagnement d'équipes pour la mission suivante : **accompagnement à l'élaboration d'un projet** (planification, coordination, etc.) (environ 1500 signes espaces compris).

...

- c) Décrivez l'expertise de votre organisation en matière de gestion de projet et d'accompagnement d'équipes pour la mission suivante : **aide à la communication interne** autour d'un projet vers les différentes parties prenantes (environ 1500 signes espaces compris).

...

- d) Précisez ici, si vous le souhaitez, d'autres éléments d'informations permettant de valoriser votre expertise en gestion de projets et en accompagnement d'organisations.

...

*Si vous le souhaitez et si vous le jugez utile, vous pouvez joindre ici tout document **complémentaire** qui permettrait d'étayer vos propos.*

Télécharger ici vos documents



6.2 En matière de conduite de projets préventifs et curatifs en matière de (cyber)harcèlement ou climat scolaire

Avez-vous développé, au sein de votre organisation, une expérience effective d'au moins trois années dans le développement de conduite de projets préventifs ou curatifs en matière de harcèlement et cyberharcèlement ou de climat scolaire ?

OUI NON

Si oui,

1. **Décrivez** l'expertise de votre organisation en matière de développement de conduite de projets préventifs ou curatifs en matière de harcèlement et cyberharcèlement ou de climat scolaire (environ 3.000 signes espaces compris).

Vous pourriez par exemple faire référence aux éléments suivant :

- Les actions, outils ou programmes pertinents que vous avez mis en place ou développés ;
- La liste des projets préventifs ou curatifs que vous avez déjà mis en place ou développés en précisant les publics auxquels ils s'adressent ;
- Le détail de votre offre de service actuelle en matière de formation, d'animation et de mise en place de projets en la matière ;
- Etc.

(Si vos réponses sont identiques à celles communiquées au point 6.1 vous pouvez simplement les reproduire à l'identique dans les cases ci-dessous.)

...

Si vous le souhaitez et si vous le jugez utile, vous pouvez joindre ici tout document complémentaire à votre développement qui permettrait d'étayer ou illustrer vos propos.

Télécharger ici vos documents



2. **Précisez**, au travers de la présentation de CV, l'expertise, les compétences et/ou expériences de vos accompagnateurs en lien avec la thématique du climat scolaire, du harcèlement et cyberharcèlement scolaires (environ 1500 signes espaces compris).

...

Télécharger ici les CV de vos formateurs



Si non,

1. Veuillez **identifier** ici la personne disposant de l'expertise nécessaire dont vous vous adjoindrez les services.

Nom :
Prénom :
Fonction :

2. **Précisez**, au travers de la présentation de CV, l'expertise, les compétences et/ou expériences de cette personne désignée en lien avec la thématique du climat scolaire, du harcèlement et cyberharcèlement scolaires (environ 1500 signes espaces compris).

...

Télécharger ici le CV de cette personne



3. **Décrivez** les modalités de collaboration envisagées entre votre organisation et ledit expert (environ 3000 signes espaces compris).

Vous pourriez par exemple détailler les éléments suivant :

- Le nombre d'heures de travail envisagées ;
- La manière dont cette personne interviendrait auprès des écoles suivies ;
- Les moments-clés du cycle de vie auxquels cette personne sera sollicitée ;
- etc.

...

6.3 En matière de formation

a) En matière d'accompagnement du changement de collectivités

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes-cadre dans les écoles, il est prévu que *tout opérateur agréé organise une formation en vue d'assurer et de coordonner adéquatement le programme-cadre à destination de la direction de l'école accompagnée et de son délégué en charge du climat scolaire et du bien-être à l'école.*

1. Avez-vous, au cours des 5 dernières années, suivi, dispensé et/ou organisé une ou des formation(s) en matière d'accompagnement du changement de collectivités et/ou de gestion de projets?

OUI NON

Si oui, décrivez cette expérience ainsi que le rôle que vous y avez joué (coordination, organisation, dispense de la formation, participation) (environ 1500 signes espaces compris).

...

2. Dans le cadre des 4 années du cycle d'agrégation, comment envisagez-vous d'investir la mission d'organisation de la dite formation auprès des publics mentionnés ci-avant ? (environ 1500 signes espaces compris).

...

b) En matière de harcèlement

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes-cadre dans les écoles, il est prévu qu'une formation à destination de l'ensemble des membres du personnel et visant à assurer une compréhension commune du phénomène de (cyber) harcèlement soit dispensée par l'opérateur ou à défaut sera organisée par l'Observatoire du climat scolaire.

1. Avez-vous, au cours des 5 dernières années, suivi, dispensé et/ou organisé une ou des formation(s) en matière de harcèlement et cyberharcèlement scolaires ? (environ 1500 signes espaces compris)

OUI NON

Si oui, décrivez cette expérience ainsi que le rôle que vous y avez joué (organisation, dispense de la formation, participation) (environ 1500 signes espaces compris).

...

2. Dans le cadre des 4 années du cycle d'agrégation, **comment envisagez-vous** d'investir la mission de dispense/organisation de la dite formation auprès des publics mentionnés ci-avant ? (environ 1500 signes espaces compris)

...

7. Modalités et méthode de suivi et d'évaluation

Décrivez de quelle manière vous envisagez d'assurer le suivi et l'évaluation de l'accompagnement mis en place dans les différentes écoles qui vous seront attribuées (modalités, fréquences, etc.) (environ 3000 signes espaces compris) ?

...